



Communauté de Communes  
de Desvres-Samer

Département du Pas-de-Calais

Arrondiss

Extrait du registre des délibérations

Envoyé en préfecture le 29/04/2026

Reçu en préfecture le 29/04/2026

Publié le

ID : 062-200018083-20260423-D2220260423-DE

Séance du 23 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi vingt-trois avril à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués le vendredi dix-sept avril, se sont réunis à la salle des Potiers, place des Potiers, à Desvres sous la présidence de Monsieur Christophe FOURCROY

### **Délibération n°22-2026-04-23**

#### **Etaient présents :**

M. Dominique CHIVET, M. Christophe GUCHE, Mme Monique GOUDAL, M. Vincent LACHERE, M. Benoît LONGUET, M. Aimé HERDUIN, M. Etienne MAES, M. Marc DENAVAUT, M. Claude PRUDHOMME, M. Marc DEMOLLIENS, M. Ludovic DUTRIAUX, Mme Nathalie TELLIER, M. Simon LEMAIRE, M. Jean-Luc MARCOTTE, Mme Martine GOURNAY-PRUD'HOMME, M. Christophe COUSIN, M. Jean-Claude RETAUX, M. Jean-François SAGOT, M. Philippe DEMOLLIENS, M. Jean-Marc DUFOUR, Mme Anne FOQUET, Mme Anita THOMAS, M. Jackie BAHEUX, M. Mathieu DELATTRE, Mme Colette DUCHATEL, M. Samuel GEST, M. Dominique PAQUES, M. Patrick QUIERTANT, M. Christophe DOUCHAIN, M. Jean-Michel MARTEL, M. Luc VAN ROEKEGHEM, Mme Cristina BASTIDE, M. Alain MAQUINGHEN, M. Alain LOUVET, Mme Julie WALLE, Mme Maryse BEAUSSE, Mme Rebecca CHATILLON, Mme Fabienne FOURRIER, M. Christophe FOURCROY, M. Didier PAQUES, M. Francis GRANDERIE, M. Joël COQUET, M. Marc COUSIN, M. André GOUDALLE.

#### **Pouvoirs :**

M. Jean-Christophe SERGENT à M. Etienne MAES  
Mme Marylise THILLIEZ à Mme Nathalie TELLIER  
M. Raymond LEJOSNE à M. Simon LEMAIRE  
Mme Anne DACHICOURT à M. Marc DEMOLLIENS  
Mme Véronique BALLY à Mme Anita THOMAS  
Mme Laurence LEFEBVRE à M. Luc VAN ROEKEGHEM

#### **Etaient remplacés :**

M. Xavier BAILLY par Mme Sylvie THERRY  
M. Hervé BROUART par M. Vincent HAMY

#### **Secrétaire de séance :**

M. Simon LEMAIRE

|                                     |    |
|-------------------------------------|----|
| Nombre de membres en exercice       | 52 |
| Nombre de membres présents          | 46 |
| Excusés avec pouvoir à un titulaire | 6  |
| Remplacés par un suppléant          | 2  |
| Excusés                             | 0  |
| Absents                             | 0  |
| Nombre de votes                     | 52 |

## **Délibération n°22-2026-04-23**

### **Objet : indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-12 qui dispose que les indemnités maximales votées par le conseil ou comité d'un Établissement public de coopération intercommunale pour l'exercice effectif des fonctions de président et de vice-président sont déterminées par un décret en Conseil d'État par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article R.5214-1 fixant pour les communautés de communes des taux maximum ;

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du conseil communautaire en date du 09 avril 2026 constatant l'élection du Président et des Vice-Présidents ;

Considérant que la Communauté de Communes de Desvres-Samer compte 23 138 habitants et est située dans la tranche de population de 20 000 à 49 999 habitants ;

Considérant que le taux maximum de l'indemnité par rapport au montant du traitement brut terminal de la Fonction Publique est pour cette tranche de population de 67,50% pour le Président et de 24,73% pour les Vice-Présidents ;

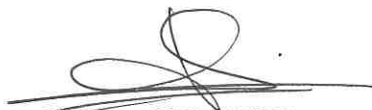
Considérant que le montant total des indemnités versées ne doit pas excéder celui de l'enveloppe indemnitaire globale ;

**Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de :**

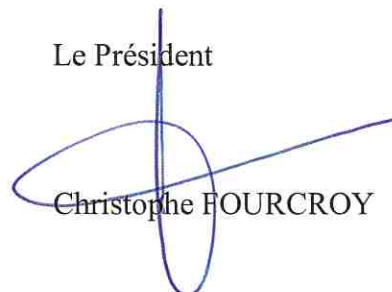
- **Fixer le montant de l'indemnité de fonction du Président à 67,50% de l'indice brut terminal de la Fonction Publique à compter du 09 avril 2026 ;**
- **Fixer le montant de l'indemnité de fonction de chacun des vice-présidents à compter du 23 avril 2026 comme suit : 24,73% de l'indice brut terminal de la Fonction Publique**

Fait et délibéré à Desvres, le 23 avril 2026

Le secrétaire de séance

  
Simon LEMAIRE

Le Président

  
Christophe FOURCROY



Communauté de Communes  
 de Desvres-Samer

## Annexe à la délibération n°22-2026-04-23

### Tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du Bureau Communautaire

| Fonction       | Prénom NOM          | Taux appliqué | Montant mensuel brut |
|----------------|---------------------|---------------|----------------------|
| Président      | Christophe FOURCROY | 67.50 %       | 2 774,60 €           |
| Vice-Président | Marc DEMOLLIENS     | 24,73 %       | 1 016,53 €           |
| Vice-Président | Christophe DOUCHAIN | 24,73 %       | 1 016,53 €           |
| Vice-Président | Samuel GEST         | 24,73 %       | 1 016,53 €           |
| Vice-Président | Jean-Luc MARCOTTE   | 24,73 %       | 1 016,53 €           |
| Vice-Président | Alain LOUVET        | 24,73 %       | 1 016,53 €           |
| Vice-Président | Philippe DEMOLLIENS | 24,73 %       | 1 016,53 €           |
| Vice-Président | Christophe GUCHE    | 24,73 %       | 1 016,53 €           |
| Vice-Président | Anita THOMAS        | 24,73 %       | 1 016,53 €           |
| Vice-Président | Patrick QUIERTANT   | 24,73 %       | 1 016,53 €           |